



## Règlement du concours 2026

### DESCRIPTION DU CONCOURS :

Il s'agit d'un concours consistant en la collecte de fleurs sauvages photographiées à l'aide d'un smartphone. De février à mi-mai, les participants peuvent prendre en photo une fleur sauvage (observation), chercher son nom (identification), et l'enregistrer dans un dossier associé à la collecte.

A la fin du concours, les participants transmettent aux professeurs porteurs du projet lesdites photos pour vérification et décompte. Tous les participants sont récompensés au cours d'une cérémonie, ceux ayant collecté le plus de fleurs étant davantage récompensés.

### POINTS DE REGLEMENT :

- Le participant s'engage sur l'honneur à avoir **réellement** photographié **lui-même** les fleurs qu'il transmet.
- Les participants n'ayant pas de smartphone peuvent utiliser celui d'un proche comme leurs parents.
- Les photos doivent être **nettes** (une photo floue risque d'être rejetée par le jury).
- Seules les fleurs **sauvages** sont à prendre en compte. Chaque fleur doit avoir été photographiée dans la nature (et donc ne pas avoir été plantée par l'homme).  
*Exemple :*  
*Prendre en photo une pâquerette ou un pissenlit dans un parc oui, mais pas les canas ou l'ail d'ornement planté par les agents municipaux...*
- Interdiction de prendre en photo des fleurs d'arbres, d'arbustes ou de buissons.
- Interdiction des prendre des photos chez un fleuriste, dans une jardinerie ou dans un jardin botanique.
- Par souci d'équité entre participants, la zone géographique est limitée aux **Alpes** (pas de fleurs de l'autre bout de la France, voire d'un autre pays).
- Pour connaître le nom de la fleur, il est **fortement conseillé** d'utiliser l'application **Plantnet** (gratuite), très efficace.
- Après avoir cherché le nom de la fleur en question, le participants doit **renommer la photo** (par exemple, remplacer IMG\_202604124465 par **Anémone des Alpes**). Toutes les

photos doivent être sauvegardées dans un dossier spécifique sur le smartphone. Il s'ensuit un dossier associé à la collecte, comprenant toutes les photos de fleurs collectées **classées par ordre alphabétique**.

- Une seule photo par espèce bien sûr.
- **Un dossier de fleurs devra compter au minimum 30 fleurs différentes.**
- Seuls les dossiers de photos respectant ces critères seront considérés par le jury.

#### **AGENDA :**

- Le concours commence dès que l'annonce a été faite (donc début février).
- **24 mai : fin de la collecte.** Transmission des dossiers de photos + de la feuille ci-dessous.
- Vérifications et comptage par le jury.
- **Début juin :** cérémonie pour dévoiler le classement, remise de prix, etc...

#### **PRIX :**

- ➔ Remise de **diplômes** avec le nombre de fleurs collectées inscrit dessus pour chaque élève participant.
- ➔ Des **récompenses** seront distribuées à tous les participants en fonction du nombre de participants et en fonction du classement final. Les récompenses seront en lien avec le concours (thème = nature, flore,...).

**DES QUESTIONS ?** Merci de les poser à Mr BARTHE ou Mme MICHOT, porteurs du projet

---

\_\_\_\_\_ (Prénom, Nom et classe) affirme

avoir lu le règlement ci-dessus et l'avoir respecté lors de ma collecte.

Ma collection de photos comprend \_\_\_\_\_ fleurs différentes.

Parmi les fleurs collectées, ma préférée est \_\_\_\_\_

**Signature :**